

« Réaliser les droits culturels dans les territoires ? »

Mardi 27 Mai 2014 au Palais du travail de Villeurbanne,
9 place Lazare Goujon, 9h-16h

Journée de restitution du projet « Observation de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de l'agglomération lyonnaise »

Projet initié et porté par : Culture pour tous, le Centre Culturel Oecuménique (CCO) de Villeurbanne et l'Institut Interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de Fribourg (IIEDH).

Journée réalisée en partenariat avec : Réseau Culture 21, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et le Centre Max Weber.

Partenaire-financeur : Ville de Villeurbanne.

Une méthode d'observation participative Synthèse

Par **Johanne Bouchard**, collaboratrice scientifique IIEDH.

Présentation de la méthode d'observation de l'effectivité des droits culturels dans les pratiques des acteurs porteurs d'initiatives.

- **Faire une observation ou constituer un observatoire :**

« Observer » n'est pas à prendre seulement au sens de « voir ». La fonction d'un observatoire est aussi d'entendre, former un auditoire pour entendre quelles sont les expériences, quelles sont les souffrances, quels sont les travaux qui sont faits.

Pour pouvoir respecter les droits, il faut savoir ce qui existe, savoir voir et entendre ce que les gens font réellement. Un observatoire est aussi un endroit où on teste, où on expérimente, où on fait des essais pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Mais c'est aussi un endroit où on va conserver pour faire la part de ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, faire la sélection, le tri des choses qui valent la peine d'être gardées, des expériences qui valent la peine d'être valorisées pour pouvoir continuer à avancer.

C'est donc une boucle : voir ce qui se fait, se former, s'entendre sur un langage commun, s'informer de ce qui est partagé, avoir une action sur les pratiques observées (observer une pratique la change déjà par la conscience, la réflexion que nous avons sur la pratique), faire des propositions plus larges que l'action observée pour dégager des principes de mises en œuvre au regard des droits culturels.

- **Travail d'observation mis en œuvre par trois outils :**

- **La fiche « cas d'école »** permet de faire une description de la pratique : qui fait quoi ? De quelle manière ? Quelles sont les temporalités de l'action ?

Travailler sur une base de plusieurs cas d'école permet de prendre en compte la singularité de chacune des situations avec l'idée que c'est dans chacun des cas que sont trouvées des réponses ou des solutions adéquates pour respecter les principes universaux. C'est dans ces situations observées que sont trouvés les principes qui vont pouvoir être élargis ou utilisés ailleurs. Il s'agit de partir de ce que les acteurs connaissent, de ce qu'ils font, du projet qu'ils portent pour poser des questions et critiquer. Les pratiques vont être analysées surtout par les personnes qui vont les porter parce que ce sont les plus à même de les connaître dans tous les rouages. Ces pratiques peuvent être formelles ou informelles, passées, en devenir ou en cours.

Un cas d'école est une situation qui est regardée soit parce qu'elle est pertinente ce qui permet alors de voir ce qui fonctionne, quels sont les liens ou les dynamiques qui fonctionnent bien, soit parce qu'elle dysfonctionne ce qui permet de comprendre ce qui ne marche pas. Mais la plupart du temps, les acteurs sont à la frontière entre les deux situations, les objectifs ou missions sont beaux mais la mise en œuvre peut être plus problématique : on perd le sens, la ligne directrice, le mode opératoire qui permettrait de vraiment réaliser les objectifs fixés.

Composantes de la fiche cas d'école : une partie « description de la pratique observée », une partie « identification des parties-prenantes », avec mention de leur implication dans le processus, une partie « analyse par droits culturels », à partir de la liste des droits de la Déclaration de Fribourg, une partie sur les autres droits humains (à partir de la Déclaration Universelle des Droits Humains), une partie « bilan économique », c'est-à-dire bilan de l'usage des ressources – humains, financiers, matériels etc., une partie « perspectives de la pratique ».

- **Les cartographies :**

- **La fiche « carte des parties prenantes »** permet de schématiser l'action en identifiant les acteurs parties-prenantes de l'action (qui est là ? qui n'est pas là ?) et d'identifier ce que chacun fait. Quelles sont les attentes par rapport aux personnes avec lesquelles le travail est fait, qui sont les partenaires ? L'objectif est de clarifier les relations, les attentes, les interactions qui doivent être développées.

Composantes de la carte : au centre de la carte se trouve l'acteur qui porte l'action. Tout autour sont replacés : « les bailleurs de fonds », « les acteurs du débat public » qui ont une influence sur le projet porté, « les acteurs confrères », « les acteurs concurrents », « les acteurs fournisseurs » en ressources et moyens, « les acteurs destinataires » de l'action.

- **Fiche « Chaîne de valeurs » ou « carte de processus »** : Description du processus dans ses différentes étapes, dans sa temporalité, pour identifier les connexions qui sont adéquates ou non pour permettre la réalisation des droits, pour permettre cet espace de débat - espace démocratique - et une participation plus grande des différentes parties-prenantes.

L'idée est de voir quelles sont les implications des uns et des autres, à quelles étapes du processus. Quels sont les acquis qui vont s'accumuler, c'est-à-dire voir au fur et à mesure du déroulement de l'action comment se crée la valeur de l'activité. Il s'agit d'identifier les enjeux des relations au cours d'un processus.

Composantes de la chaîne : les acteurs (figurés dans un cercle), les actions (figurées dans un rectangle), les liens (figurés par des traits), la ligne temporelle de l'action, les problèmes de connexions (figurés par une croix rouge), les points sur lesquels il faut veiller (figurés par un point d'exclamation).

- **Indicateurs de connexions :**

Dans une activité, les acteurs ne cherchent pas à être en lien avec tout et tout le monde, en revanche il y a des liens qui sont nécessaires et qui nous permettent de créer des synergies qui doivent être développées pour arriver à la réalisation des objectifs fixés.

Question sur les connexions que les acteurs devraient rechercher pour que la pratique soit adaptée au territoire d'action (adaptation au contexte d'action : aux histoires et mémoires, aux personnes, aux ressources disponibles) et rendue accessible aux personnes concernées (accès matériel mais aussi cognitif)

Six types de connexions à adapter à la pratique exercée :

- **Inter-discipline(s)** : entre les disciplines qui sont présentes sur un projet.
- **Inter-acteur(s)** : entre les acteurs mis à contribution.
- **Inter-temps** : entre les temps des uns et des autres.
- **Inter-lieu(x)** : entre les lieux selon le principe d'hospitalité : qui reçoit qui ? quels sont les lieux où se conduisent les actions, quel sens cela a ?
- **Inter-économie(s)** : entre les économies, valorisation de toutes les ressources.
- **Inter-public(s)** : entre les publics, rencontres entre les différents types de personnes.

Les trois outils (fiche, cartographies et indicateurs de connexion) sont interdépendants : quand le travail est fait avec un des outils, il y a éclairage sur les contenus analytiques développés par les autres outils. Les descriptions faites dans les différentes fiches, cartes ou fiches « indicateurs » se complètent et interagissent.